



Issy-les-Moulineaux, le 13 février 2017

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2016 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) le 13 février 2017 et qu'il peut être consulté sur son site internet : <http://caissefrancaisedefinancementlocal.fr/relations-investisseurs/informations-reglementees/> (rubrique : Rapport sur la qualité des actifs).